



EXPOSÉ D'INVENTION

Publié le 1^{er} février 1924

N° 103258

(Demande déposée: 7 décembre 1921, 16¹/₂ h.)

Classe 71 f

BREVET PRINCIPAL

TAVANNES WATCH CO. S. A., Tavannes (Suisse).

Moteur à ressort pour pièce d'horlogerie.

Le remplacement d'un ressort moteur exige, dans une pièce d'horlogerie, l'enlèvement du barillet; il est donc important, pour le rhabilleur spécialement, de pouvoir sortir ce dernier facilement et rapidement.

Dans les pièces dites „à ponts“, c'est-à-dire où chaque mobile, et le barillet en particulier, pivote dans un pont indépendant, le démontage est aisé. Il n'en est pas de même dans les pièces dites $\frac{3}{4}$ platine, par exemple, où le même pont recouvre le barillet, les roues de centre, moyenne, de seconde et d'échappement. La sortie du barillet exige un démontage presque complet du mouvement, ce qui complique le remontage et augmente les risques de bris inhérents à cette opération.

Le moteur à ressort pour pièce d'horlogerie selon la présente invention est construit de façon telle que la bonde de l'arbre de barillet puisse être sortie sans enlever le pont ou la platine dans laquelle est pivoté le barillet. Il est alors possible de sortir ce dernier en le faisant glisser radialement entre platine et pont, de remplacer le ressort brisé, de remettre le barillet en place et de réintroduire la bonde par là où on l'a sortie.

Il est montré au dessin ci-annexé une forme d'exécution d'un moteur à ressort selon la présente invention.

La fig. 1 la montre en coupe par l'axe du barillet; la fig. 2, en plan, coupée selon la ligne II—II de fig. 1.

Le moteur représenté comporte un barillet *a*, sans couvercle, qui tourne entre pont et platine *b* et *c*. Le premier comporte un coussinet *d* qui est ajusté dans un orifice approprié pratiqué dans le pont *b*; une vis *e* le maintient en place. Ce coussinet est de diamètre supérieur à celui de la bonde *f* si bien que, après l'avoir enlevé, on peut saisir l'arbre de barillet et le sortir axialement. Le barillet est alors dégagé et peut être sorti d'entre platine et pont.

L'arbre *g* du barillet comporte un carré *h* sur lequel est ajusté le rochet *i* qui fait partie d'un encliquetage dont le cliquet et le ressort ne sont pas représentés. C'est par l'intermédiaire de ce rochet *i*, que le ressort se remonte. Le cliquet dont il a été question plus haut est poussé par un ressort contre ladite roue dentée. Il pourrait cependant

être construit de manière à faire lui-même ressort.

Sitôt que l'arbre de barillet est retiré de la pièce, le rochet *i* a la tendance à se déplacer radialement sous la poussée de ce cliquet c'est-à-dire à désaxer, relativement au trou de pivotage *k*, l'ouverture par laquelle il est adapté sur le carré *h*. L'amplitude de ce déplacement est limitée par des goupilles *l* qui sont les organes de retenue dont il est question dans la sous-revendication 1. Ces goupilles sont disposées sur un cercle qui n'est que de quelques centièmes de millimètres plus grand que le cercle extérieur du rochet *i*. Un déplacement radial suffisant pour empêcher l'introduction du carré *h* de l'arbre de barillet dans le trou correspondant du rochet *i* n'est donc pas possible si bien que, lorsqu'après avoir remplacé le ressort et mis le barillet en place, on introduit l'arbre de barillet à l'intérieur de ce dernier en le faisant passer par l'ouverture du coussinet *d*, le rochet *i* est en place pour recevoir le carré *h*.

Dans l'exemple représenté, les goupilles sont rapportées. Elles pourraient cependant être venues de fabrication avec la platine par un étampage approprié.

Les organes de retenue dont il est question dans la sous-revendication 1 pourraient également être autre chose que des goupilles, par exemple des parties de la platine relevées au poinçon lors de la fabrication de cette pièce. On pourrait prévoir aussi dans la platine une rainure étampée dans laquelle prendrait un collet de rochet.

Il serait possible également de noyer en partie le rochet dans la platine. Les organes de retenue seraient ici formés par les bords de la noyure.

REVENDEICATION :

Moteur à ressort pour pièce d'horlogerie, caractérisé en ce qu'un coussinet dans lequel

tourne l'arbre de barillet est amovible et, lors de son enlèvement, dégage un trou dont le diamètre est au moins égal à celui de la bonde, de manière à ce que cette dernière puisse être sortie à travers ce trou sans qu'un autre démontage soit nécessaire.

SOUS-REVENDEICATIONS :

- 1 Moteur à ressort pour pièce d'horlogerie selon la revendication, ayant barillet et cliquetage maintenus tous deux entre platine et pont, caractérisé en ce qu'il comporte au moins un organe de retenue supportant la poussée du cliquet et empêchant le déplacement radial de la roue à rochet lorsque l'axe du moteur est enlevé.
- 2 Moteur à ressort pour pièce d'horlogerie selon la sous-revendication 1, caractérisé en ce que les organes de retenue supportant la poussée du cliquet sont formés par des goupilles dépassant la platine.
- 3 Moteur à ressort pour pièce d'horlogerie selon la sous-revendication 2, caractérisé en ce que les goupilles sont venues de fabrication avec la platine.
- 4 Moteur à ressort pour pièce d'horlogerie selon la sous-revendication 1, caractérisé en ce que les organes de retenue sont constitués par des parties de la platine relevées au poinçon.
- 5 Moteur à ressort pour pièce d'horlogerie selon la sous-revendication 1, caractérisé en ce que l'organe de retenue est constitué par une rainure pratiquée dans la platine et dans laquelle prend un collet du rochet.
- 6 Moteur à ressort pour pièce d'horlogerie selon la sous-revendication 1, caractérisé en ce que l'organe de retenue est constitué par le bord d'une noyure pratiquée dans la platine et dans laquelle le rochet est partiellement logé.

TAVANNES WATCH CO. S. A.

Mandataires: MATHEY-DORET & Co., Berne.

